

Montreuil, le 13 avril 2018

Rapport de l'IGAS sur la réforme du 3^e cycle.
Le SNEMG salue les recommandations en faveur
de la maîtrise de stage, du recrutement en enseignants
et du soutien de la recherche en médecine générale

Un rapport récent de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)¹ émet plusieurs propositions en vue d'évaluer et réviser le 3^e cycle des études médicales.

Parmi elles, l'IGAS insiste particulièrement sur l'évolution des moyens alloués à la Filière universitaire de médecine générale (FUMG). Ses recommandations rejoignent les revendications que le SNEMG porte depuis plusieurs années :

- Développer les postes de stage et le nombre de Maîtres de stage des universités (MSU)
- Envisager un passage à une 4^e année du D.E.S de médecine générale dès que les postes de stages ambulatoires le permettront
- Renforcer les postes de Chefs de Clinique, de Maîtres de Conférences et Professeurs Associés de médecine générale
- Renforcer la recherche en médecine générale et financer des années-recherche pour les étudiants en 3^e cycle de médecine générale

Mieux encadrer les étudiants en 3^e cycle de médecine générale permettra d'éviter leur fuite, faute de formation suffisante, vers d'autres modes d'exercice particulièrement peu cohérents avec les besoins de santé de la population. Le renforcement de la recherche mettra à disposition des médecins généralistes des données adaptées à la pratique quotidienne de la médecine générale.

Le tout rendra le système de santé plus efficient.

Le SNEMG salue ces recommandations et se réjouit du soutien institutionnel sans cesse progressif en faveur de la médecine générale.

Le SNEMG met à la disposition de l'IGAS les données statistiques annuelles recueillies concernant les effectifs de MSU et les postes de stages ambulatoires dans la FUMG.

Pour le bureau du SNEMG
Dr Anas TAHA Président

¹ IGAS. Répondre aux besoins de santé en formant mieux les médecins : propositions pour évaluer et réviser le troisième cycle des études médicales. Décembre 2017 public le 29 mars 2018. Disponible sur <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article662>